

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON
EN SA SÉANCE DU JEUDI 20 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à vingt heures zéro minute, le Conseil municipal de la commune de GORRON, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 13

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – Mme FOURNIER C., M. DIVAY N., Mme COTTEAU B., M. CONEUF R. Adjoints – POIRIER J., ROUSSEAU J.J. conseillers municipaux délégués – CRONIER A., DELANGLE C., DOUDARD J., HUBERT F., LEVEQUE M., PIQUET P.,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme. LEJEUNE G. donne pouvoir à Mme DELANGLE C., Mme LHUISSIER J. donne pouvoir à Mme. COTTEAU B.

Absents excusés : Mme CHENE A., Mme GUERRIER G., JUGUET S., M. MARTIN P.

Absents : BOULLE D., DUVAL L., FOURMOND L, GALLIENNE C.

Secrétaire de séance : M. LEVEQUE M.

M. le Maire remercie les élus présents lors de cette séance exceptionnelle et rappelle qu'au vu du calendrier, certaines décisions doivent être prises dans un délai imparti par l'Etat. Il informe que les subventions envisagées pour 2025, ne seront certainement pas à la hauteur des attentes des collectivités au vu de la situation financière du pays.

1 - DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2025

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la DETR 2025, un dossier de demande de subvention peut être déposé dans le cadre de l'opération globale de revitalisation de centre bourg. Cette catégorie d'opération permet aux communes sélectionnées au titre du programme « Petites villes de demain », de bénéficier d'un taux de subvention de 50% de DETR.

La commune de GORRON a tout d'abord procédé à une opération d'acquisition de locaux. Dans une seconde opération de revitalisation de centre bourg, elle veut engager la réhabilitation de 15 logements.

Il est proposé au conseil de solliciter les aides de la DETR, à hauteur de 50% pour l'opération de revitalisation de centre bourg, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Ressources	
Acquisition bâtiment	355 000.00	Etat – DETR	500 000.00
Travaux de démolition	190 000.00	Recettes générées par le projet	36 000.00
Travaux de réhabilitation	875 000.00		
Maîtrise d'œuvre	82 400.00	Commune	966 400.00
TOTAL	1 502 400.00	TOTAL	1 502 400.00

M. Le Maire propose à l'assemblée de :

DONNER son accord au projet de revitalisation de centre-bourg,

ARRETER les modalités de financement de l'opération,

SOLLICITER les aides de la DETR, à hauteur de 50% pour l'opération de revitalisation de centre bourg, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le CHARGER ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la concrétisation de la présente décision

Avis favorable à l'unanimité avec 15 voix pour dont 2 pouvoirs

2- DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)-DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - RUBRIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE : CREATION OU MISE EN CONFORMITE DES INFRASTRUCTURES TELLES QUE DECHETTERIES OU STATION OU OUVRAGE DE TRAITEMENT DES EAUX

Monsieur le Maire expose que le projet de Réhabilitation – construction de la nouvelle station d'épuration de 4600 EH est d'un coût prévisionnel estimé à 2 640 000 € HT soit 3 168 000€ TTC, sur la base d'un estimatif au stade études, avant-projet ;

Au vu des caractéristiques du projet d'extension de la station d'épuration de la commune, celui-ci est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

Au regard des caractéristiques du projet et des enjeux et objectifs définis par le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) LOIRE BRETAGNE et par le SAGE (schéma d'aménagement de gestion des eaux) de la Mayenne, le projet est compatible.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

		tableau financier pour la construction réhabilitation de la station d'épuration de Gorron						
Détail des dépenses prévisionnelles		Montant HT (dépôt du dossier de financement) - Février 2025	Montant TTC (dépôt du dossier de financement) - Février 2025	Recettes prévisionnelles				
				organismes	TYPES D'AIDES	Plafond retenu par les financeurs	taux	Montant HT
Travaux réhabilitation de la station d'épuration de Gorron - La Promenade	Estimatif des travaux réhabilitation de la station d'épuration de Gorron - La Promenade - stade AVP	2 367 000.00 €	2 840 400.00 €	Financements publics				
	Frais divers et imprévus + actualisation prix	118 350.00 €	142 020.00 €	ETAT	DETR-DSIL 2025	300 000.00 €	30%	90 000.00 €
	sous-total travaux réhabilitation construction station épuration de Gorron	2 485 350.00 €	2 982 420.00 €	Conseil départemental de la Mayenne	subvention fonds d'eau	1 584 000.00 €	30%	475 200.00 €
Etudes préliminaires	Etudes géotechniques	15 311.00 €	18 373.20 €					
	Diagnostic amiante-plomb	3 300.00 €	3 960.00 €					
	Etude hydraulique colmont	7 395.00 €	8 874.00 €	Agence de l'Eau Loire-bretagne	subvention PLAN 2025-2030	1 584 000.00 €	40%	633 600.00 €
sous-total études préliminaires liées à construction station épuration de Gorron	26 006.00 €	31 207.20 €						
Frais de maîtrise d'œuvre	Frais de maîtrise d'œuvre	101 861.00 €	122 233.20 €					
	Frais d'AMO - senom (53 €/H) jusqu'à la réception du chantier - estimations 300 H	15 900.00 €	19 080.00 €					
	sous-total frais de maîtrise d'œuvre et AMO senom	117 761.00 €	141 313.20 €					
Frais divers	Coordination SPS	3 000.00 €	3 600.00 €	COMMUNE DE GORRON		2 640 000.00 €	54.59%	1 441 200.00 €
	Branchement EDF	1 600.00 €	1 920.00 €	Fonds propres				
	Branchement EAU	1 600.00 €	1 920.00 €	Emprunt				
	Frais de bornage - séparation parcelle communale	950.00 €	1 140.00 €					
	TEST préalable à la réception (réseau de transfert eu)	2 000.00 €	2 400.00 €					
	Publicité appel d'offres et frais divers imprévus	1 733.00 €	2 079.60 €					
	sous-total des frais divers -	10 883.00 €	13 059.60 €					
	TOTAL HT DES DEPENSES PREVISIONNELLES PHASE AVP	2 640 000.00 €	3 168 000.00 €	TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES PHASE AVP				

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- FÉVRIER 2025 : diffusion du Dossier Loi sur l'Eau – Validation DLE – délai 2 mois
- MARS 2025 : Validation du PRO
- AVRIL 2025 : Validation du Dossier de Consultation des Entreprises /
Consultation des entreprises pour 3 mois
- JUILLET 2025 : Analyse et mise au point pour 3 mois
- OCTOBRE 2025 : Préparation de chantier

Madame CRONIER étant indirectement concernée par le sujet, quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

M. Le Maire propose à l'assemblée de :

SE PRONONCER favorablement sur les travaux de réhabilitation construction de la station d'épuration de 4600 EH, pour un budget prévisionnel de 2 640 000.00 € HT

APPROUVER le plan de financement exposé

SOLLICITER l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR – DSIL 2025 à hauteur de 30 % d'un plafond travaux de 300 000 € soit 90 000 €

AUTORISER le SENOM, assistant à Maitrise d'ouvrage pour ce dossier à solliciter pour le compte de la commune de Gorron une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

S'ENGAGER à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

Le CHARGER ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la concrétisation de la présente décision.

Avis favorable à l'unanimité avec 14 voix pour dont 2 pouvoirs

Fin de séance

Fin de séance : 21h05

Le secrétaire de séance,
M. LEVEQUE M.



Le Maire,
J.M. ALLAIN

